



Tromperie sur le tous a l égout

Par Katou62660

Bonjour nous avons acheté notre maison en février de cette année celle si nous a été vendu avec le raccordement au tous à l égout comme le stipule l acte de vente " le vendeur déclare que le bien est desservi par un réseau d assainissement collectif et qu il est reliée à ce réseau ainsi que le stipule le courrier Artois comm" terme exacte employer dans l acte et nous venons de découvrir qu il n été pas raccorder que peux t on faire d avance merci pour vos réponse